

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 25

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Représentés : Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents :

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2022_040 - Objet : LOTISSEMENT LACHAMP - VENTE LOT N°5

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Monsieur Jean ROCHE se porte acquéreur du Lot N° 5 situé sur le lotissement intercommunal de LACHAMP correspondant à la parcelle section C n° 825, propriété de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **De vendre** à Monsieur Jean ROCHE Lot N°5 du lotissement "Lou Pasturaguet" situé sur la commune de LACHAMP-RIBENNES, d'une contenance de 917 m² pour un montant de 17 423,00 € HT (19,00 € HT/m²).
- Que la Communauté de Communes Randon-Margeride sera représentée pour cette vente par Monsieur Francis SAINT-LEGER, Président ou par son représentant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

